

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

*Absent (s) :*

Mme Gwendoline PICHARD

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

-----  
**2020 117 Subvention à la SCG (Société de Chasse de Guidel) pour la régulation des grands gibiers (sangliers)**

**Rapporteur : J. Daniel**

Comme beaucoup d'autres communes, Guidel est confrontée à une importante augmentation des dégâts (en secteur agricole comme sur certains espaces naturels) causés par la très forte prolifération du grand gibier (chevreuils et surtout sangliers) aujourd'hui connue de tous.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics demandent aux collectivités de mobiliser les sociétés locales de chasse pour l'organisation de battues et la tenue régulière d'opérations de régulation de ce gibier.

Ceci nous impose de passer des accords avec une filière professionnelle agréée pour l'équarrissage.

Ce qui est l'objet de la subvention proposée.

Rappel :

- La Mairie verse une subvention exceptionnelle de 2 500 € afin d'aider la SCG à assumer ces dépenses : achat d'un conteneur, de sacs de stockage adéquats et ramassage des sacs par l'équarrissage ;
- Le conteneur sera mis en place sur le terrain du local de la SCG : village de Coat Cant
- La SCG s'engage à entretenir le conteneur ;
- La SCG assure que seuls les déchets de sanglier seront traités ;
- La SCG tiendra un registre des différents mouvements effectués.

Une évaluation de cette action, avec nombre de battues, et/ou le nombre d'animaux abattus, sera faite dans un délai d'un an afin de voir la suite à donner, notamment par le biais d'une convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 26 novembre 2020 ;

**DONNE** son accord, dans le cadre de l'organisation de battues régulières pour la régulation des grands gibiers (sangliers), au versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à la SCG (Société de Chasse de Guidel) afin de l'aider à assumer les dépenses d'achat d'un conteneur, de sacs de stockage adéquats et du ramassage des sacs par l'équarrissage.

**Adopté par 27 voix pour et 4 abstentions (Henri-Philippe LAMY, Laure DETREZ, Pierre-Yves LE GROGNEC, Isabelle LOISEL).**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 11 décembre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

